

Tous les indicateurs énumérés ci-après ne sont pas présents dans tous les cas de traite d'êtres humains. La présence ou l'absence de l'un quelconque des indicateurs ne prouve ni n'exclut qu'il y a eu traite, mais leur présence devrait inciter à enquêter.

Les victimes de la traite peuvent se trouver dans diverses situations. Vous pouvez aider à identifier ces victimes.

INDICATEURS SUR LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Pour tout complément d'information sur la traite des êtres humains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, y compris nos publications, aller sur le site www.unodc.org

INDICATEURS GÉNÉRAUX

Les victimes de la traite peuvent:

- Croire qu'elles sont obligées de travailler contre leur gré
- Être incapables de quitter leur environnement de travail
- Montrer des signes indiquant que leurs mouvements sont surveillés
- Avoir le sentiment qu'elles ne peuvent pas partir
- Trahir leur peur ou leur angoisse
- Subir des violences ou des menaces de violence contre leur personne, leur famille ou les êtres qui leur sont chers
- Présenter des lésions qui semblent consécutives à une agression
- Présenter des lésions ou des troubles caractéristiques de certains emplois ou certaines mesures de coercition
- Présenter des lésions qui semblent consécutives à des mesures de coercition
- Se méfier des autorités
- Être menacées d'être livrées aux autorités
- Craindre de révéler leur statut d'immigré
- Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou pièces d'identité, parce qu'ils sont détenus par d'autres
- Avoir de faux papiers d'identité ou documents de voyage
- Se trouver ou être rattachées à un endroit susceptible d'être utilisé à des fins d'exploitation
- Mal connaître la langue locale
- Ne pas connaître l'adresse de leur domicile ou de leur lieu de travail
- Permettre aux autres de parler pour elles quand on s'adresse à elles directement
- Agir comme si elles avaient reçu des consignes
- Être contraintes de travailler dans certaines conditions
- Être contraintes à obéir par des punitions
- Être incapables de négocier leurs conditions de travail
- Être peu ou pas rémunérées
- Ne pas avoir accès à l'argent qu'elles gagnent
- Avoir de très longues journées de travail pendant de longues périodes
- N'avoir aucun jour de repos
- Ne pas avoir de logement décent
- Ne pas avoir accès aux soins médicaux
- Avoir peu ou pas de vie sociale
- Avoir peu de contacts avec leur famille ou avec des personnes ne faisant pas partie de leur environnement immédiat
- Être incapables de communiquer librement
- Avoir le sentiment qu'elles sont tenues par une dette à rembourser
- Être en situation de dépendance
- Venir d'un endroit dont on sait qu'il est une source d'êtres humains pour la traite

- Avoir eu leur transport jusqu'au pays de destination payé par un intermédiaire, qu'elles doivent rembourser en travaillant ou en fournissant des services dans ce pays
- Avoir été leurrées par de fausses promesses

ENFANTS

Les enfants victimes de la traite peuvent:

- Ne pas avoir accès à leurs parents ou aux personnes qui les ont en garde
- Sembler intimidés et avoir un comportement ne correspondant pas à des enfants de leur âge
- Ne pas avoir d'amis de leur âge en dehors du travail
- Ne pas être scolarisés
- Ne pas avoir de temps pour jouer
- Vivre à l'écart des autres enfants et être mal logés
- Prendre leurs repas séparément des autres membres de la "famille"
- N'avoir à manger que des restes
- Faire un travail qui ne convient pas aux enfants
- Voyager sans être accompagnés d'un adulte
- Voyager en groupe avec des personnes qui ne sont pas de leur famille

Autres indicateurs possibles:

- Présence de vêtements taille enfant qui sont portés généralement pour un travail manuel ou sexuel
- Présence de jouets, de lits ou de vêtements d'enfant dans des lieux inhabituels comme des maisons de prostitution et des usines
- Affirmation par un adulte qu'il a "trouvé" un enfant non accompagné
- Découverte d'enfants non accompagnés ayant sur eux des numéros de téléphone pour appeler un taxi
- Mise au jour d'affaires d'adoption illégale

SERVITUDE DOMESTIQUE

Les victimes de la traite aux fins de la servitude domestique peuvent:

- Habiter dans une famille
Ne pas prendre leurs repas avec la famille
- Ne pas avoir d'espace à elles
- Partager une pièce ou dormir dans un endroit inapproprié
- Être déclarées disparues par leur employeur bien qu'elles habitent encore chez lui
- Ne jamais ou presque jamais quitter la maison pour voir du monde
- Ne jamais quitter la maison sans leur employeur
- N'avoir à manger que des restes
- Être en butte à des insultes, mauvais traitements, menaces ou violences

EXPLOITATION SEXUELLE

Les victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle peuvent:

- Sont de n'importe quel âge, bien que ce dernier puisse varier selon le lieu et le marché
- Passer d'une maison de prostitution à l'autre ou travailler en divers endroits
- Être toujours accompagnées lorsqu'elles vont travailler, quittent leur travail, vont faire des courses, etc.
- Porter des tatouages ou d'autres marques montrant qu'elles "appartiennent" à leur exploitateur
- Travailler de longues heures ou avoir peu ou pas de jours de repos
- Dormir sur leur lieu de travail
- Habiter ou voyager en groupe, parfois avec des femmes qui ne parlent pas la même langue
- Avoir très peu de vêtements
- Avoir surtout des vêtements qui sont ceux que portent les travailleurs du sexe
- Ne connaître dans la langue locale ou dans celle des clients que des mots en rapport avec le sexe
- Ne pas avoir d'argent liquide à soi
- Ne pas être en mesure de produire une pièce d'identité

Autres indicateurs possibles:

- Preuve que les victimes présumées ont eu des rapports sexuels non protégés et/ou violents
- Preuve que les victimes présumées ne peuvent refuser d'avoir des rapports sexuels non protégés et/ou violents
- Preuve qu'une personne a été achetée et vendue
- Preuve que des groupes de femmes sont sous la domination d'autres groupes
- Des publicités faites pour des maisons de prostitution ou des établissements semblables proposant les services de femmes d'une ethnie ou nationalité particulière
- On rapporte que des travailleurs sexuels fournissent des services à une clientèle d'une ethnie ou nationalité particulière
- Des clients signalent que les travailleurs sexuels ne sourient pas ou ne coopèrent pas

EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

Les victimes de la traite aux fins d'exploitation par le travail sont le plus souvent contraintes de travailler dans des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le spectacle, les services et l'industrie (ateliers clandestins).

Elles peuvent:

- Habiter collectivement sur leur lieu de travail et n'en sortir que rarement ou jamais
- Habiter dans des endroits dégradés, inadaptés, comme des bâtiments agricoles ou industriels
- Ne pas porter les vêtements de travail appropriés, par exemple ne pas disposer de protections ou de vêtements chauds
- N'avoir à manger que des restes
- Ne pas avoir accès à ce qu'elles gagnent
- Ne pas avoir de contrat de travail
- Avoir de très longues journées de travail
- Dépendre de leur employeur pour certains services, dont le transport et le logement
- Ne pas pouvoir choisir leur logement
- Ne jamais quitter leur lieu de travail sans leur employeur
- Ne pas être libres de leurs déplacements
- Être l'objet de mesures de sécurité destinées à les garder sur le lieu de travail

- Être contraintes d'obéir par des amendes
- Être en butte à des insultes, mauvais traitements, menaces ou violences
- Ne pas avoir de formation de base ou d'autorisation professionnelle

Autres indicateurs possibles:

- Les avis sont placardés dans des langues autres que la langue locale, sauf les avis les plus importants concernant la santé et la sécurité, par exemple
- Aucun avis concernant la santé ou la sécurité n'a été placardé
- L'employeur ou le gérant de l'établissement n'est pas en mesure de produire les documents requis pour donner du travail à des étrangers
- L'employeur ou le gérant de l'établissement n'est pas en mesure de produire des livres de salaire
- Les équipements de santé et de sécurité sont de qualité médiocre ou inexistants
- Du matériel est conçu ou a été modifié pour que des enfants puissent le faire fonctionner
- Preuves que la législation du travail n'est pas respectée
- Preuves que les travailleurs doivent payer leurs outils, leur nourriture et leur hébergement ou que ces frais sont déduits de leur salaire

MENDICITÉ ET PETITE DÉLINQUANCE

Les victimes de la traite aux fins de mendicité ou de petite délinquance peuvent:

- Être des enfants, des personnes âgées ou des migrants handicapés qui se livrent à la mendicité dans les lieux publics et les transports publics
- Être des enfants qui transportent et/ou revendent des drogues illicites
- Avoir des handicaps physiques qui semblent être le résultat d'une mutilation
- Être des enfants de la même nationalité ou ethnie qui se déplacent en groupes nombreux accompagnés de quelques adultes seulement
- Être des mineurs non accompagnés qui ont été "trouvés" par un adulte de la même nationalité ou ethnie
- Se déplacer en groupe dans les transports publics, parcourant par exemple des trains d'un bout à l'autre
- Participer aux activités de bandes criminelles organisées
- Appartenir à des bandes composées de membres de la même nationalité ou ethnie
- Faire partie d'un groupe d'enfants nombreux sous la garde d'un même adulte
- Être punies si elles ne rapportent ou ne volent pas assez
- Habiter avec les membres de leur bande
- Voyager avec des membres de leur bande jusqu'au pays de destination
- Habiter, en faisant partie d'une bande, avec des adultes qui ne sont pas leurs parents
- Se déplacer tous les jours en groupes nombreux et sur de très longues distances

Autres indicateurs possibles:

- De nouvelles formes de délinquance commises par des bandes apparaissent
- Il y a des preuves que le groupe de victimes présumées est passé par plusieurs pays
- Il y a des preuves que les victimes présumées se sont livrées à la mendicité ou à la petite délinquance dans un autre pays



UN.GIFT

Global Initiative to
Fight Human Trafficking

HUMAN TRAFFICKING

A CRIME THAT SHAMES US ALL

Pour tout complément d'information sur UN.GIFT (Initiative mondiale contre la traite des êtres humains), aller sur le site www.ungift.org